

Vents contraires sur l'éolien

Contrairement à ses voisins européens, la France peine à développer l'énergie éolienne en raison du poids du nucléaire dans l'Hexagone, de l'activisme des opposants et des lourdeurs administratives.

En 2014, un nouveau souffle a redonné de l'énergie à la filière éolienne. Après quatre ans de baisse des nouvelles installations, la puissance raccordée au réseau a fortement progressé. Mais, si les nouveaux 1042 mégawatts (MW) ont permis de passer la barre de 9000 MW, ils sont bien loin de suffire à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement : 25 000 MW, dont 6000 MW d'éolien en mer pour 2020. La France est lanterne rouge de l'éolien, bien loin derrière l'Allemagne (34 250 MW fin 2013) ou l'Espagne (22 959 MW). Pourquoi ce retard français ?

Le poids du nucléaire

« Pour comprendre la spécificité française, il faut mesurer l'importance du nucléaire dans le mix énergétique », explique Maryse Arditi, spécialiste énergie de l'association France nature environnement. « De nombreux décideurs estiment qu'il n'y a pas besoin de produire une électricité décarbonée puisqu'on a déjà le nucléaire. Si vous voulez continuer à faire du nucléaire, il faut tuer l'éolien », estime-t-elle.

La fronde des « anti-éolien »

Au nom du paysage ou de la tranquillité sonore, les anti-éolien sont prompts à monter au créneau pour protester contre un projet de construction d'éoliennes. « Pendant que la protestation montait en puissance, le mouvement



La France est lanterne rouge de l'éolien, bien loin derrière l'Allemagne ou l'Espagne. Photo RL/Julio PELAEZ

écologique ne s'est pas mobilisé sur le sujet pour faire entendre une parole d'intérêt collectif sur les éoliennes. Les industriels se sont retrouvés un peu seuls à défendre l'éolien dans l'espace public et leur parole n'est pas apparue légitime car ils y avaient un intérêt économique », regrette Maryse Arditi.

La quérilla des recours

Le plus grand parc éolien de France, 35 machines, devait être inauguré fin juin, à Pèzilla-la-Rivière, dans les Pyrénées-Orientales. Fin avril, le chantier a été arrêté. Le permis de construire a été annulé par le tribunal administratif de Montpellier, à la demande de la commune voisine de Corneilla-la-Rivière. C'est l'un des multiples recours déposés chaque année contre des projets éoliens qui ralentissent le développement du secteur. « Une cinquantaine de recours judiciaires sont déposés chaque année, en général par des particuliers, contre des projets de construction d'éoliennes. Et même si seule-

ment deux sur dix aboutissent au final, cela retarde considérablement les projets », estime Frédéric Lanoë, de France énergie éolienne.

De même, le recours déposé sur le tarif d'achat a fait planer une incertitude sur le secteur avant que la Commission européenne ne valide, en mars 2014, le dispositif d'aide à l'énergie éolienne.

La complexité administrative

En Allemagne, il faut compter quatre ans pour qu'un projet sorte de terre. En France, le délai est de huit ans. En cause également : la complexité administrative pour monter les dossiers, les obligations parfois contradictoires imposées par la législation.

La loi Brottes a supprimé en mars un échelon du mille-feuille – les Zones de développement éolien – et la règle des cinq mâts minimum pour bénéficier du tarif de rachat. Suffisant pour donner un nouveau souffle à l'éolien français ?

Élodie BÉCU

REPÈRES

COMBIEN D'ÉOLIENNES ?

La puissance éolienne raccordée au réseau au 1er janvier 2015 est de 9 143 mégawatts, répartis dans plus de 800 parcs, selon France énergie éolienne, qui regroupe les industriels du secteur.

COMBIEN D'EMPLOIS ?

La filière représente 20 840 emplois en France.

ET L'ÉOLIEN MARIN ?

La France a fixé comme objectif de développer 6 000 MW d'éolien en mer. Mais les choses n'en sont qu'à leurs débuts. Six projets ont été accordés, mais ne sont pas encore qu'au stade de projet.



POUR

Frédéric Lanoë

Président de France énergie éolienne

« Une énergie d'avenir »

→ L'éolien est-il rentable ?

« Oui, c'est même une énergie pas chère ! Les opposants comparent une industrie nouvelle, l'éolien, avec des installations déjà amorties (nucléaire, thermique...). C'est un faux procès. Notre pays va avoir besoin de nouvelles installations électriques et la moitié du parc nucléaire est obsolète. Dans ce contexte, est-ce qu'on prolonge les centrales ? Est-ce qu'on poursuit l'EPR ? Cela a un coût supérieur à l'éolien terrestre ! L'éolien est un investissement sur une énergie d'avenir. »

→ Les anti-éoliens dénoncent un « système corrompu ».

« J'attends des preuves ! Il y a peut-être quelques brebis galeuses dans le métier mais notre industrie a défini une charte éthique. Nous défendons les intérêts de l'État, les objectifs du Grenelle et de la transition énergétique. Eux défontent leur intérêt particulier. »

→ Les éoliennes ne mettent-elles pas en péril les paysages et la santé ?

Les « anti » veulent mettre la France sous cloche. Nous avons réalisé un sondage : les Français sont favorables aux éoliennes ! Sur la santé, laissons parler la science : l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a établi que les éoliennes n'entraînaient aucune nuisance sur la santé !

Propos recueillis par É.B.

LE CHIFFRE

10 % C'est l'objectif de la part de consommation française d'électricité fournie par les éoliennes en 2020 fixé par le Grenelle de l'Environnement, contre 3,5 % aujourd'hui. Les énergies renouvelables dans leur ensemble devront représenter 23 % du mix énergétique en 2020.

Transition énergétique : la bonne distance

À quelle distance d'une habitation peut-on installer une éolienne ? La question a fait l'objet d'âpres débats lors de la loi sur la transition énergétique, qui revient demain devant les députés. En commission, l'Assemblée nationale est revenue à une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et des habitations dans le projet de loi de transition énergétique, contre 1000 mètres votés au Sénat, mais a prévu un accord au cas par cas. Les sénateurs avaient suivi la demande des militants anti-éoliens d'établir la distance à 1000 mètres pour limiter les nuisances sur les riverains. Mais les professionnels du secteur avaient réagi en estimant que cette nouvelle mesure conduirait à exclure une grande partie du territoire des projets éoliens. Les députés ont également supprimé l'allongement à trente jours du délai laissé à un propriétaire foncier pour exercer son droit de rétractation après la signature d'un bail avec un promoteur éolien, que les sénateurs avaient introduit lors de la première lecture du projet de loi.

REPÈRES

QUELLE PRODUCTION ?

Une éolienne de 2 MW fournit de l'électricité pour 2000 personnes, chauffage compris. Un parc éolien de 12 MW, composé de quatre à six éoliennes, couvre les besoins en consommation de près de 12 000 personnes, chauffage compris et permet d'éviter l'émission de 8 000 tonnes de CO₂. Aujourd'hui, le parc éolien produit 3,5 % de la consommation nationale d'électricité.

QUEL TARIF ?

L'éolien bénéficie d'un soutien public avec le « tarif d'obligation d'achat » créé en 2001. EDF est obligé d'acheter l'électricité produite par les éoliennes terrestres au tarif subventionné de 8,20 centimes d'euros le kilowattheure pendant dix ans, puis entre 2,80 et 8,20 centimes d'euros pendant cinq ans selon la productivité du site.



CONTRE

Jean-Louis Butré

Fédération environnement durable

« Une erreur colossale »

→ Que reprochez-vous à l'éolien ?

« C'est une absurdité économique. L'éolien n'est pas de l'énergie renouvelable, mais de l'énergie intermittente. L'électricité produite non seulement ne se stocke pas, mais est fournie en fonction des conditions de vent et pas des besoins. Par ailleurs, c'est une énergie subventionnée, avec un tarif beaucoup plus élevé que le tarif normal qui est payé par une taxe sur nos factures d'électricité. Elle pèse déjà plus de 13 % de la facture avec quelque 5000 éoliennes. Si on en installe 20 000 à 25 000 comme le veulent certains, cela va exploser ! »

→ Il faut bien financer le développement des énergies renouvelables ?

« Oui, mais pas l'éolien. L'éolien phagocyte toutes les autres renouvelables. Avec tout cet argent, on aurait dû financer la recherche sur de vrais progrès, comme le stockage de l'électricité par exemple. Il y a un vrai lobby industriel qui met une pression gigantesque sur les pouvoirs publics. C'est un système pourri avec une corruption rampante. »

→ Vous critiquez également l'impact sur les paysages...

« Pas seulement : il y a aussi des riverains qui se plaignent de nuisances sur leur santé à cause de la présence d'éoliennes. Mais effectivement, nous sommes inquiets de l'impact de ces pales gigantesques sur le paysage. »

Propos recueillis par É.B.